

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 14 décembre 2020

Date de convocation : 08/12/2020

Lundi 14 décembre 2020 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à l'ancienne salle de classe, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (9) M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Patrick MATHIEU, Mme Dominique MATHIEU, M. JALICOT Gilles, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. RIVES Didier.

- Excusé-e-s : 0

- Pouvoir(s) : 0

- Absent-e-s : 0

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

Le lieu de la tenue des réunions du conseil municipal est modifié vu la continuité de la propagation du COVID-19, et vu l'état d'urgence sanitaire déclaré par décret à compter du 17 octobre 2020 et ce jusqu'au 16 février 2021

Pendant la durée de l'état d'urgence, le quorum est de nouveau fixé au tiers des membres présents et chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un. Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés et chacun portant un masque était muni de son stylo.

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Validation de l'avenant n°20 de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Récupération des eaux pluviales
- Choix pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la mairie
- Travaux à réaliser dans les locaux de la commune
- Questions diverses

- Décisions du maire

Aucunes

1- Validation de l'avenant n°20 au rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.)

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°20 au rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté par les membres présents lors de sa réunion du 03 décembre 2020.

Il en donne lecture.

Cet avenant prend en considération les éléments suivants :

I – Election du Président et du Vice Président :

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la commission doit élire son Président et un Vice-président parmi ses membres.

M. Jacques de Chabannes – Président de la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE – se déclare candidat au poste de Président de la commission. Aucun autre candidat se déclare. Il est procédé à l'élection et M. Jacques de Chabannes est élu Président de la Commission à l'unanimité des membres présents.

M. Jacques de Chabannes propose ensuite la candidature de Didier HANGARD au poste de Vice Président de la commission. Aucun autre candidat se déclare. Il est procédé à l'élection et M. Didier HANGARD est élu Vice Président de la commission à l'unanimité des membres présents.

II – Note synthétique de présentation de la CLECT

Une note synthétique présentant le mode de fonctionnement de la CLECT et le mode de calcul des Attributions de Compensation est diffusée et commentée en séance.

III – Point sur les transferts de charges

La Commission procède à une comparaison des charges constatées au vu du compte administratif 2019, par rapport aux charges transférées au 01/01/2019 et ce, commune par commune, afin de déterminer le montant des attributions de compensation 2021.

.../...

3/ Bert :

Montant des charges transférées - CLECT du 27/11/2019 (basé sur réalisé 2018) : 16 982 €

Mouvements :

| | 2018 (réalisé) | 2019 (réalisé) |
|--|--------------------|--------------------|
| Piscine | 15 834,81 € | 19 129,61 € |
| Camping | 1 314,63 € | 1 691,55 € |
| Tennis + mini-golf + voirie | -167,50 € | -89,00 € |
| ACM LAPALISSE (part affectée à la Commune de Bert) | 0,00 € | 321,57 € |
| TOTAL | 16 981,94 € | 21 053,73 € |

Proposition : porter les charges transférées de 16 982 € à 21 054 € soit + 4 072 €

Attribution de compensation positive 2021 : + 40 326 €

.../...

IV – Mise à jour du tableau des attributions de compensation à reverser aux communes membres en 2021

| COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PAYS DE LAPALISSE » | | | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|---------------------|---------------------|
| Taxe professionnelle unique | | | | | | | |
| Attributions de compensation <u>définitives</u> reversées aux communes membres à partir de Janvier 2021 | | | | | | | |
| Communes | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Total en Euros |
| ANDELAROCHE | 2 558,00 | 1 030,00 | 0,00 | 4 175,00 | 0,00 | 202,00 | - 789,00 |
| BARRAIS BUSSOLLES | 881,00 | 0,00 | 0,00 | 3 716,00 | 0,00 | 10 679,00 | - 13 514,00 |
| BERT | 53 371,00 | 12 885,00 | 0,00 | 4 876,00 | 0,00 | 21 054,00 | 40 326,00 |
| BILLEZOIS | 1 054,00 | 176,00 | 0,00 | 4 731,00 | 0,00 | 6 811,00 | - 10 312,00 |
| DROITURIER | 9 828,00 | 3 893,00 | 0,00 | 6 368,00 | 0,00 | 3 208,00 | 4 145,00 |
| ISSERPENT | 32 189,00 | 8 059,00 | 0,00 | 9 277,00 | 0,00 | 1 236,00 | 29 735,00 |
| LAPALISSE | 340 305,00 | 156 827,00 | 170 708,00 | 83 637,00 | 0,00 | 1 202 604,00 | - 618 401,00 |
| LE BREUIL | 10 265,00 | 15 260,00 | 0,00 | 9 322,00 | 0,00 | 9 737,00 | 6 466,00 |
| PÉRIGNY | 14 222,00 | 3 220,00 | 0,00 | 6 680,00 | 0,00 | 4 072,00 | 6 690,00 |
| SAINT CHRISTOPHE | 351,00 | 0,00 | 0,00 | 6 603,00 | 0,00 | 5 617,00 | - 11 869,00 |
| SAINT ÉTIENNE DE VICQ | 14 053,00 | 210,00 | 0,00 | 6 065,00 | 0,00 | 4 924,00 | 3 274,00 |
| SAINT PIERRE LAVAL | 3 438,00 | 4 491,00 | 0,00 | 6 691,00 | 0,00 | 335,00 | 903,00 |
| SAINT PRIX | 32 324,00 | 15 311,00 | 0,00 | 15 591,00 | 0,00 | 84 114,00 | - 52 070,00 |
| SERVILLY | 3 347,00 | 466,00 | 0,00 | 4 570,00 | 0,00 | 21 852,00 | - 22 609,00 |
| Totaux en Euros | 518 186,00 | 221 828,00 | 170 708,00 | 172 302,00 | 0,00 | 1 376 445,00 | - 638 025,00 |

Colonne 1 : Produit de la taxe professionnelle perçu par la commune l'année 2001
 Colonne 2 : Compensation versée à la commune au titre de la suppression de la part « salaire »
 Colonne 3 : Compensations versées en application de la loi relative au pacte de relance pour la ville (ZRU, ZEU, ZRR) et celle relative à la zone franche de Corse
 Colonne 4 : Produits 2001 de la TH, du FB et du FNB perçus dans la commune par le groupement
 Colonne 5 : Compensations 2001 perçues par le groupement sur le territoire de la commune en contrepartie des exonérations de FB et TH
 Colonne 6 : Charges transférées des communes au groupement
 Colonne 7 : Attribution de compensation

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications à apporter au rapport final.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, **décide avec 9 voix POUR** de valider l'avenant n°20 au rapport final de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, tel que présenté.

2- Autorisation au maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la maîtrise d'œuvre de la phase Etude du réseau

Monsieur le maire présente le mémoire technique concernant la création d'une station de traitement par filtres plantés de roseaux, transfert des eaux usées du bourg et réhabilitation du réseau du chemin de la Têche.

De cette étude établie par LARBRE GENIERIE, il apparaît qu'il faudra :

- créer une station de traitement d'eaux usées par filtres plantés de roseaux de 160 E.H.
- réhabiliter le réseau des eaux usées du chemin de la Têche
- créer un collecteur de transfert des eaux usées du bourg jusqu'au nouveau site de traitement avec démolition de la station existante.

Un estimatif de ces travaux ressort, à savoir :

- Création d'une station de traitement d'eaux usées par filtres plantés de roseaux de 160 E.H.

Pour un montant de 240 305 € HT

- Réhabilitation du réseau des eaux usées du chemin de la Têche

Pour un montant de 20 304 € HT

- Création d'un collecteur de transfert des eaux usées du bourg jusqu'au nouveau site de traitement avec démolition de la station existante.

Pour un montant de 133 911 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide avec 9 voix POUR** de donner tout pouvoir au maire pour solliciter les **subventions** auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne, auprès du Département ou auprès de tout autre organisme.

3- Récupération des eaux pluviales

Il semblerait utile de disposer de 8 à 10 cuves de 1.000 litres d'eau pour pouvoir récupérer des eaux pluviales provenant de bâtiments communaux. Suite à un entretien avec le directeur de la SACRED, cette entreprise serait disposée à nous en donner au fur et à mesure de leur disponibilité mais à condition qu'on effectue leur nettoyage, sachant que ces cuves contenaient de l'huile.

Après en avoir délibéré le conseil **décide avec 9 voix POUR** de solliciter la SACRED pour obtenir 8 à 10 cuves de 1.000 litres afin de récupérer les eaux pluviales des bâtiments communaux.

4- Choix pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la mairie

Monsieur le maire présente les deux propositions reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation/isolation de la mairie.

La première émane du cabinet d'architecture FIGURAL et s'élève à 3 570 € HT

La seconde du bureau d'étude technique Michel Saint André et s'élève à 1.500 euros

A ces sommes il y aura lieu d'ajouter la rémunération pour le suivi du chantier, sachant que pour le bureau d'étude celle-ci s'élève à 6 % du montant des travaux hors taxes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **décide, avec 9 voix POUR, de retenir le devis de BET Saint André** pour un montant de 1 500 € pour la phase Projet et 6 % de la facturation HT des entreprises pour la phase Réalisation. Ces actions seront inscrites au budget 2021 en section d'investissement au programme Rénovation/Isolation de la mairie.

5- Travaux à réaliser dans les locaux de la commune

Des devis sont en cours pour la réfection de la salle de bain du logement Renucci. Décision lors d'une prochaine séance.

Questions diverses :

- Information concernant la redevance spéciale du SICTOM pour les déchets des collectivités à compter du 1^{er} janvier 2021

- Information concernant l'exonération CFE pour les nouvelles entreprises reprises ou créées (validation en 2021)

- Information concernant la demande faite au propriétaire de terrain pour le terrain attenant à l'église en vue de rendre réalisable un accès aux PMR (personnes à mobilité réduite)

Inscription sur plateforme Marchés Publics Allier pour la dématérialisation des appels d'offres (Assainissement – Mairie)

- Accord à l'unanimité pour l'achat de friandises pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire qui seront offertes vendredi 18 décembre à la sortie du car.

Prochaine séance prévue pour le 26 janvier 2021 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h.